

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_119**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : RPE – MUTUALISATION BATA  
RPE POUR LAEP DU SAMEDI**

Date de la convocation : mercredi 22 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel), Birgitta RENAUDIN, Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Erik L'HERTIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Jean Claude BROTTTEL PATIENCE (Saint Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz)

Pouvoirs : Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la réflexion menée, par la Commission Petite Enfance & Solidarités, sur la thématique Parentalité à l'échelle du Territoire,

**CONSIDÉRANT** la sollicitation de la part des gestionnaires des services LAEP sur le territoire pour un développement des services,

**CONSIDÉRANT** la validation dans le cadre de la démarche CTG, de la création par le gestionnaire Centre Social des Pays du Guiers, d'un temps d'accueil supplémentaire, chaque premier samedi du mois,

**CONSIDÉRANT** l'implantation du service LAEP dans les locaux du Relais Petite Enfance, situé à St-Laurent du Pont, par une mise à disposition des locaux.

Il s'agit de valider la convention de mise à disposition des locaux, précisant les modalités, notamment la prise en charge du ménage et des fluides, la remise des clefs, le suivi de cette mise à disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VALIDE** les termes de la convention précisée ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 05 juillet 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT



# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

## ENTRE

Le Centre Social des Pays du Guiers (CSPG), pôle tertiaire, 2 ZI Chartreuse Guiers , 38 380 Saint Laurent du Pont , représentée par sa Présidente Véronique GENDRE,

## D'UNE PART

## ET D'AUTRE PART

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) , Pôle tertiaire, 2 ZI Chartreuse Guiers, 38 380 Entre-Deux-Guiers, représentée par sa Présidente, Madame Anne LENFANT

## IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT

Considérant la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

Considérant que la CCCCC est propriétaire des bâtiments mis à disposition de la crèche associative (Titounets de Chartreuse » et l' « Espace RPE A Petits Pas »

Considérant la mise à disposition de l' « Espace RPE A Petits Pas » au CSPG gestionnaire de l'action « Lieu d'Accueil Enfants Parents » - LAEP

Considérant l'évolution du service LAEP, suite à l'augmentation du volume des accueils hebdomadaires du lundi matin par des accueils du samedi matin – une fois par mois,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIIT

### Article 1 : objet

La présente convention concerne la mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance, nommé « A Petits Pas », situé sur la commune de Saint-Laurent du Pont au Centre Social des Pays du Guiers, gestionnaire du LAEP pour le déroulement des séances durant l'année

### Article 2 : Horaires de mise à disposition

L'accès au RPE est fixé uniquement les LUNDIS MATINS de 8h15 à 12h ainsi que un SAMEDI par mois, suivant un planning annoncé, de 8h15 à 12h.

### Article 3 : Modalités de mise à disposition

L'ouverture et la fermeture du local en fin de séance sont de la responsabilité du gestionnaire du LAEP (porte principale et volet roulant extérieur)

Pour cela, une clef est remise pour le volet roulant extérieur et une clef pour la porte d'entrée du RPE.

### Article 4 : Référent du jeu de clefs

Un référent unique représentant du CSPG est désigné ci-contre : ..... ; il est responsable des clefs ; la reproduction des clefs est interdite. En cas de perte ou de vol, la reproduction des clefs sera à la charge du gestionnaire CPSG

### Article 5 : Fluides et le ménage

La mise à disposition des locaux est organisée à titre gracieux. L'organisation et les frais de ménage sont pris en charge par la Communauté de Communes.

### Article 6 : Durée de la Convention

Cette organisation est prévue à compter de la rentrée 2022 2023, pour une année avec une tacite reconduction.

Fait en deux exemplaires, à Entre-Deux-Guiers , le .....

La Présidente de la communauté de Communes  
Cœur de Chartreuse,  
Madame Anne LENFANT

La Présidente du Centre Social  
des Pays du Guiers  
Madame Véronique GENDRE